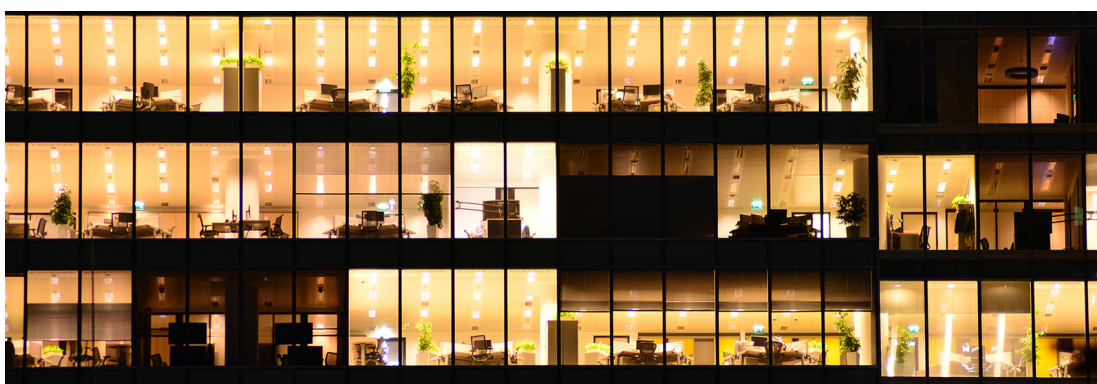


# LA LETTRE D'INFORMATION

6 avril 2022 - n°115



## La sobriété énergétique : un savoir-être, un savoir-faire et un savoir-vivre

### Chronique de la sobriété énergétique #1

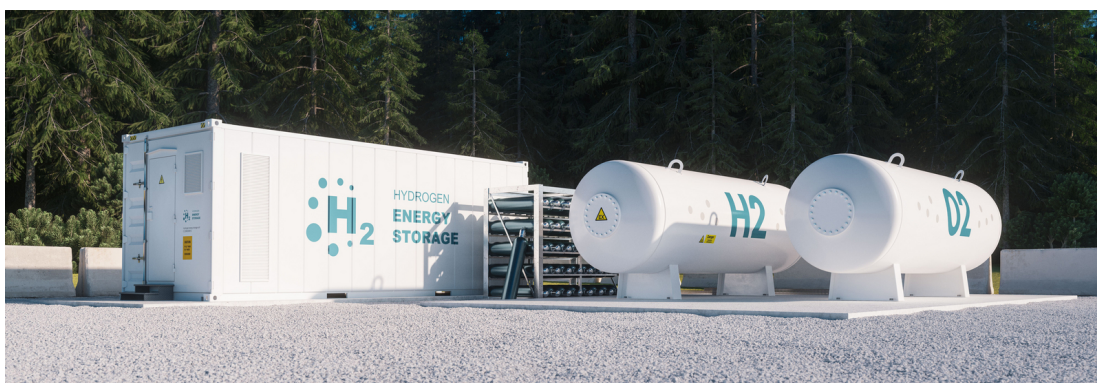
La sobriété doit faire face à de nombreuses idées reçues. Elle est injustement décriée par certains qui l'associent à la privation, à la précarité, à la décroissance et au renoncement.

C'est tout au contraire un mode de pensée, un mode de faire et un mode de vivre innovant, intelligent, social et juste, pour peu qu'on s'y intéresse vraiment.

Les actions de sobriété énergétique sont des actions qui réduisent la demande en énergie mais qui ne visent pas à diminuer le service rendu (se chauffer, se déplacer, se vêtir, se nourrir, etc.).

Pour sortir des idées reçues et mieux se familiariser avec ce qu'induisent réellement des comportements plus sobres, l'AREC lance une nouvelle série : les Chroniques de la sobriété énergétique.

[Lire la chronique #1](#)



## Déploiement de l'hydrogène en Île-de-France : le point sur les financements et la réglementation

Le déploiement de l'hydrogène, de sa production à ses usages en particulier dans la mobilité lourde et l'industrie, est un objectif fort du Plan de relance et de France 2030 et de la stratégie régionale énergie climat. Plusieurs dispositifs tant sur les écosystèmes territoriaux hydrogène (production, distribution, usages) que sur les briques technologiques ou usages territoriaux sont proposés par plusieurs institutions publics et

outils de financement pour absorber les surcoûts inhérents à cette filière en émergence. Ce webinaire, proposé par les partenaires du Club Hydrogène Île-de-France, a permis de faire le point sur les dispositifs principaux de soutiens aux projets, en particulier les dispositifs nationaux et régionaux, ainsi que la réglementation.

[Voir le replay](#)



## Dispositif régional : "Rénovation énergétique des bâtiments publics"

Dans le cadre de la Stratégie Énergie Climat votée en 2018, la Région Île-de-France accompagne les collectivités dans leurs démarches de rénovation énergétique via le dispositif : "Rénovation énergétique des bâtiments publics".

À destination des collectivités de moins de 20 000 habitants, le dispositif permet de financer des projets de rénovation globale ou bien des actions "geste par geste" (isolation, menuiseries, éclairage, système de chauffage...) permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires publics (locaux municipaux, salles polyvalentes, écoles...).

[En savoir +](#)

## AGENDA



**8 avril**

**Indicateurs, mesures, impacts et co-bénéfices**  
**Fabrique francilienne des sobriétés**

**12 avril**

**Observatoire francilien de la construction bois:**  
**résultats 2021**

**20 avril**

**Culture et économie circulaire**  
**Atelier de la Communauté des territoires circulaires**

## À VOIR AUSSI

- **[OuiShare] 29-30/04-01/05 - Les rencontres de l'écologie et du travail**
- **[Forum International de la Météo et du Climat] 17/05 - Colloque international "Neutralité carbone : comment fait-on pour y parvenir ?"**
- **[ADEME] Transition(s) 2050 : Feuilleton adaptation au changement climatique**
- **[Natur'Adapt] MOOC : Agir en faveur de la nature face au changement climatique**

**Retrouvez toute l'actualité de L'Institut Paris Region**

Aménagement et urbanisme | Biodiversité (ARB) | Déchets (ORDIF) | Santé (ORS) | Sport (IRDS)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de l'AREC îdF

[Se désinscrire](#)

**Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France - AREC**  
**Département de L'Institut Paris Region**  
15, rue Falguière - 75015 Paris - Tél. : 01 77 49 77 49